

**Direction Générale des Douanes**



**DECISION N° 59 /MEF/DGD/DU 04 DEC. 2008**  
portant additif à la décision de renouvellement au régime  
de l'admission temporaire pour l'année 2008

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu la loi n° 64-291 du 1<sup>er</sup> août 1964 portant Code des Douanes ;
- / Vu le décret n°64-301 du 17 août 1964 fixant les conditions d'application du régime de l'admission temporaire ;
- Vu le décret n° 2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-468 du 15 mai 2007, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret 2008-121 du 31 mars 2008, portant nomination de Monsieur MANGLY Alphonse, en qualité de Directeur Général des Douanes par intérim ;
- Vu l'arrêté n°250 du 08 avril 2008, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la décision n°12/MEF/DGD du 02 juin 2008, portant renouvellement au régime de l'admission temporaire pour l'année 2008.
- Vu l'avis de la commission consultative des agréments d'entrepôt de douane et de décision d'admission temporaire pour transformation en sa séance du 18 août 2008 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Les décisions d'admission temporaire pour transformation des sociétés ci-dessous sont renouvelées au titre de l'année 2008.

N°	Raison sociale	N° compte contribuable	N° décision	Adresse
57	ACIPAC	9325940J	174/94 du 16/08/94	05 BP 1340 Abidjan 05
58	GIP-CI	8702809W	63/91 du 04/09/91	01 BP 2074 Abidjan 01
59	ITB IVOIRE TECHNIBOIS	9409407P	271/01 du 12/02/01	BP 56 SAN PEDRO
60	IVOIRE-RESINE	0175903F	275/01 du 28/11/01	01 BP 8290 Abidjan 01
61	SIVALLUME	0044379Y	281/02 du 12/05/02	16 BP 294 Abidjan 16
62	SOCIM	7903342H	145/92 du 19/10/92	01 BP 353 SAN-PEDRO 01

**Article 2 :** Le Directeur de l'Informatique, le Sous-Directeur des Régimes Economiques, le Chef de Bureau des Régimes Economiques, le Chef de Bureau des Régimes Particuliers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

**Ampliations**

- MEF/CAB..... 1
- Toutes Directions Douanes..... 1
- Toutes Direction Impôts..... 1
- Syndicats des Transitaires..... 1



**Col. Major A. MANGLY**